

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de L'Education et des Collèges  
Service des Actions Educatives  
1 23 26

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 MARS 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO**

**OBJET : Demandes de subventions départementales formulées par des associations et organismes à caractère éducatif. Année 2018: 1ère répartition.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux collèges, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Conseil Départemental a inscrit au budget 2018 un crédit de 1120.000 € destiné à l'attribution de subventions départementales de fonctionnement réservées aux associations et organismes à caractère éducatif.

Les propositions qui vous sont soumises, sont réalisées selon des critères de recevabilité suivants :

Fonctionnement général et projets spécifiques :

- Une année d'existence,
- Domaine : association du champ éducatif en direction de collégiens, dont les activités principales s'effectuent pendant le temps scolaire,
- Siège ou antenne dans les Bouches-du-Rhône et rayonnement départemental.

Spécificité du fonctionnement général :

- Pas de financement si l'activité de l'association est en lien avec une autre politique publique de la collectivité, la délégation concernée se prononce sur la subvention départementale,
- Montant des subventions en fonction de la représentativité et des priorités départementales.

Particularités des projets spécifiques :

- En lien avec les priorités départementales,
- Reconnaissance par la direction référente de la politique publique concernée,
- Dans le cadre du Plan Charlemagne et plus particulièrement des projets collectifs en faveur du développement artistique et culturel des collégiens, un projet de classe danse sur le territoire marseillais qui associera deux collèges.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL